Recyclage à Saint Pierre

Plusieurs initiatives ont été prises durant les 10 dernières années afin de mettre en place des solutions pour le recyclage et la réduction des déchets dans l'archipel.

Bien que la population semblait prête à s'engager pour mener à bien ces projets, certains ont été abandonnés, malheureusement bien souvent par manque de moyens ou de soutien, et très peu sont encore d'actualité.

Ce qui a été fait :

- Collecte de piles usagées
  2008 -2010 (Association La Réserve)
- Collecte du verre
  2004 -2009 (Association La Réserve)
- Ampoules économiques
  (EDF, Conseil Territorial)
- Sacs poubelles biodégradables et compostables
  en vente dans des commerces locaux
- Collecte de briques alimentaires, bouteilles en plastique et de cannettes en aluminium, transportées par bateau à Terre-Neuve pour y être recyclées

Ce qui est fait actuellement :

- Collecte du verre
  mise en place en avril 2014 par la municipalité
- Collecte des bouchons pour l'association
  « Bouchons d'amour » représentée par Jean-Marie Bigard

Pour plus d'informations, vous pouvez visiter le site internet de l'association « La Réserve »
www.lareservespm.com

Points de collecte du verre à St Pierre

N'oubliez pas de rincer vos bouteilles ou pots en verre avant de les déposer dans les collecteurs.

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

Ce document a été réalisé dans le cadre de l'action de mobilisation « Se projeter VERT l'avenir », proposée par l'Association pour la Formation Continue, du 3 mars au 16 mai 2014.

Route de la Pointe Blanche - BP 4308
97500 Saint-Pierre et Miquelon
Tél : 05 08 41 02 10 - Fax : 05 08 41 50 19
Courriel : afc.spm975@gmail.com
www.afc-spm.com

Écologie, Mode d'emploi

Chaque jour, il existe plusieurs gestes simples à adopter, et quelques habitudes à changer pour nous aider à réduire notre impact sur la planète.

Ce document a pour but de vous les présenter, et de vous informer des possibilités existant pour préserver notre environnement local.

Économiser l'eau

- Ne laissez pas couler l'eau quand vous vous brossez les dents ou vous lavez les mains
- Surveillez les installations afin de détecter d'éventuelles fuites
- Prenez une douche plutôt qu'un bain (quand cela est possible)
- N'arrosez pas inutilement votre jardin

Économiser l'énergie

- Eteignez ou débranchez vos appareils électriques, ils continuent de consommer lorsqu'ils sont en veille
- Ne laissez pas les lumières allumées inutilement lorsque vous n'êtes pas présent dans une pièce
- Evitez de surchauffer votre habitation
- Favorisez la lumière du jour
- Dégivrez votre congélateur et/ou réfrigérateur Givre = Surchauffe & Surconsommation !
- Utilisez des ampoules économiques
- Choisissez des appareils économiques, un peu plus chers à l'achat, mais plus économiques à long terme

Réduction des déchets

- Donnez ou vendez les choses dont vous n'avez plus besoin, cela leur donnera une nouvelle vie, fera des heureux et réduira les déchets
- Utilisez des produits concentrés (réduction des emballages jetables)
- Faites vos courses avec des sacs cabas au lieu des sacs plastique jetables
- Evitez les produits sur emballés
- Utilisez des piles rechargeables
- Compostez vos déchets organiques

Le Compostage

Qu'est ce que le compostage ?

Le compostage est un procédé de dégradation naturelle des matières organiques, par des micro-organismes, en présence d'humidité et d'oxygène.

Sa pratique est économique et environnementale car elle évite l'achat et l'utilisation d'engrais chimique, diminue la quantité de déchets ménagers d'environ 100kg/pers./an et limite les coûts liés à l'élimination des déchets.

Quels sont les modes de compostage ?

Il existe 3 modes de compostage, plus ou moins adaptés selon vos besoins et le volume de déchets à composter.

En composteur : Le composteur doit être posé à même le sol, sur une surface plane, dans une zone semi-ombragée.

En tas : Il consiste en un compostage direct des matières sur le sol, en un tas d'au moins 1 à 2 m^3, à l'abri du vent et à l'ombre.

En fosse : Les déchets à composter sont déposés dans un trou de 30 à 50 cm de profondeur, creusé dans le sol.

Que peut-on composter ?

- **Les déchets de jardin :**
  - fleurs fanées, plantes, fanes du potager…
  - tontes de gazon, feuilles, tailles de haies et d'arbustes (réduites en morceaux)
- **Les déchets de cuisine :**
  - épluchures, coquilles des fruits secs (noix, noisettes…)
  - restes de légumes, de fruits, de repas (riz, pâtes…)
  - coquilles d'œufs
  - filtres et marc de café, sachets d'infusions
- **Les autres déchets :**
  - sciures, copeaux (non traités)
  - serviettes en papier, essuie-tout (non colorés)
  - fumiers d'animaux d'élevage
  - paillage d'animaux domestiques herbivores

Combien de temps pour avoir un bon compost ?

En fonction du type de matières incorporées, du nombre de brassages et des conditions climatiques, le **compost jeune** (paillis) peut être utilisé au bout de **3-4 mois**, comme paillage : à l'automne ou en début d'été le disposer en surface, pour protéger le sol en hiver, apporter des éléments minéraux progressivement. Puis, l'incorporer au sol au bout de 6-8 mois.

Le compost **mûr** peut être obtenu au bout de **8 mois**. Ce compost doit être incorporé dans les premiers centimètres du sol, par griffage. Pour l'utiliser en rempotage ou pour les semis, il faut le tamiser et le mélanger à de la terre.

Pour plus d'informations, flashez ce QR Code pour accéder au « Guide Pratique du Compostage » (PDF, 1.14Mo)